

ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLLANS du 23 mars 2009

par les élus de « Mollans autrement »

Tout d'abord les élus de « Mollans autrement » se sont étonnés de l'absence de réunion de la Commissions des Travaux, sur 11 mois de fonctionnement du Conseil, ainsi que de l'absence d'information des conseillers à ce sujet.

Ils ont demandé à Monsieur le Maire d'y remédier.

Examen des Comptes Administratifs de la Commune pour **l'année 2008**.

Ceux-ci sont regroupés dans deux sections :

-1 / Section INVESTISSEMENTS

-le total des dépenses engagées s'élève à : 528 404,10 €

-le montant des dépenses du budget **vo**té était de : 935 344,37 €

Soit un taux de réalisation de 56,49%

-le total des recettes engagées est de : 427 396,78 €

-le total des recettes du budget **vo**té était de : 935 344,37 €

Soit un déficit de 101 007,32€ (certaines ressources n'étant pas employées)

Ces résultats mettent en évidence des carences concernant l'exécution du budget primitif.

On peut observer que les investissements au titre de la « médiathèque » n'ont été engagés que pour 37,23%, ce chiffre illustre le retard pris par les travaux.

Parmi les dépenses engagées en 2008, on peut relever :

- le renforcement du réseau d'électricité (transformateur St Marcel-La Combe) pour 45 873,02 €,

- les travaux d'aménagement de la Cure pour 19 597,13 € (budget prévisionnel 79 738 €) qui vont se poursuivre et s'achever en 2009.

-2 / Section FONCTIONNEMENT

(Cela concerne ce qu'on pourrait qualifier de dépenses et recettes courantes de la Commune)

Elle comprend :

-les dépenses (ou charges) s'élevant à : 454 861,51 €

-le montant des dépenses **vo**té étant de : 739 516,40 €

Soit un taux de réalisation de 61,51%

Les charges les plus importantes concernent les dépenses de personnel de 256 093,46 €

-les recettes s'élèvent à : 765 170,16 €

Dont : 376 073,12 € part des impôts locaux

et : 231 273,23 € part des dotations de l'Etat

Soit un excédent global de 310 308,65 € - 101 007,32 € = 209 301,33 € (compte tenu du déficit de la section investissement de 101 007,32 €)

Etant donné le faible taux de réalisation du budget initial (qui montre notamment l'importance des retards de réalisation de la « médiathèque »), les 6 élus de « Mollans Autrement » se sont prononcés contre l'approbation des comptes.

7 élus se sont prononcés pour (le maire, conformément à la loi ne prenant pas part au vote). Les comptes 2008 ont donc été approuvés à la majorité.

LE BUDGET PROVISOIRE **pour 2009** prévoit :

1 / Section INVESTISSEMENT

- les dépenses d'investissement qui s'élèveraient à : 550 123,32 €
auxquelles s'ajoutent les reports de 2008 : 406 210,00 €
Soit un total de : 956 333,32 €

À noter, entre autres dépenses,

un report de 277 254 € au titre de la médiathèque,

190 000 € concernant les dégâts dus aux orages,

40 000 € pour les travaux de la cantine scolaire (pour un coût total d'environ 300 000 €)

- le total des recettes d'investissement qui serait de : 550 123,32 €

auquel s'ajoute les reports de recettes 2008 : 406 216,00 €

Soit un total de : 956 333,32 €

2/-Section FONCTIONNEMENT :

-les dépenses de fonctionnement qui s'élèveraient à : 950 370,34

Les charges de personnel seraient de 271 800 €

-les recettes de fonctionnement d'un montant de : 950 370,34

dont impôts locaux 363000 €

dotations de l'Etat 200674 €

budget prévisionnel total pour 2009 : 1 906 703 € .

Les impôts communaux ne seront pas augmentés en 2009.

Il y a lieu de souligner que les taux d'impositions à Mollans sont inférieurs d'environ 50% par rapport à la moyenne nationale et de 75% pour le foncier non bâtis.

Ont votés pour ce budget 8 élus, 6 élus se sont abstenus.

LE BUDGET DE L'EAU s'élèverait pour 2009 à : 273159,85 €

Etant donné l'importance (1,5 millions d'Euros) des travaux de la future station d'épuration le Conseil Municipal à l'unanimité a voté une **augmentation** des tarifs de l'eau (*qui demeurent encore très raisonnables par rapport au coût de l'eau en France et même dans la région*).

DELEGATION DE POUVOIR de Monsieur le Maire à des Conseillers.

Des délégations spéciales de pouvoirs ont été accordées à :

-M.Hassan EL HARMASSI (affaires culturelles)

-Mme Corinne BATAILLE (éducation et jeunesse)

-M.Lionel PANTALY (contentieux-environnement)

Les indemnités de Monsieur le maire et de ses adjoints ont été diminuées, en conséquence, proportionnellement.

Ainsi 6 conseillers sur 8 de la liste de Monsieur Yves ROUX disposent désormais de délégations.

PROGRAMME OPH (aides à la rénovation des immeubles anciens) : il a été décidé d'étendre le programme à l'ensemble de la commune (seul le centre village était antérieurement concerné). *Il est important de consulter la mairie sur les conditions d'octroi des aides.*

Monsieur le Maire a fait part au Conseil d'une communication téléphonique d'un architecte concernant le Groupe QUIETUDE PROMOTION (permis de construire du Pas du Ventoux qui fait l'objet d'un recours contentieux). Le Conseil a estimé qu'il ne saurait se prononcer, à priori, et qu'il n'a pas non plus d'objections préalables en ce qui concerne les demandes de permis de construire.